

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Jean-Marie
Voumard, Ana Roch, Florian Gander, André
Python, Françoise Sapin, Christian Flury*

Date de dépôt : 31 mai 2021

Proposition de motion **Sauvegardons la plage du Reposoir**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le bien-être et le plaisir que procurent les accès à l'eau et à la baignade à Genève, particulièrement en période estivale ;
- le succès rencontré par ce type d'aménagement très prisé par la population genevoise, comme en atteste la fréquentation de la plage des Eaux-Vives même pendant l'hiver ;
- les possibilités d'améliorer les accès à la baignade sur le plan tant qualitatif que quantitatif dans un canton comme Genève bordé par les eaux ;
- l'importance de maintenir les lieux déjà existants, voire de les améliorer et surtout d'éviter qu'ils ne se détériorent comme on peut le constater aujourd'hui à la plage du Reposoir ;
- la contribution des acteurs associatifs à l'animation des lieux qui mériteraient d'être soutenus, notamment l'association Paddle,

invite le Conseil d'Etat

- à budgéter un crédit destiné à la réhabilitation de la plage du Reposoir ;
- à soumettre différentes propositions de réaménagements à la commission d'aménagement ;
- à évaluer les possibilités d'octroi de subventions aux diverses associations qui contribuent à l'animation de la plage du Reposoir ;
- à maintenir les associations et gérants actuels.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-es,

La plage du Reposoir située sur le territoire de la commune de Pregny-Chambésy est un lieu de villégiature particulièrement prisé par la population genevoise, ce d'autant plus qu'il s'agit d'un des rares endroits localisés sur la rive droite et à proximité à la fois du centre-ville et de la campagne où l'accès direct à l'eau et à la baignade est facilité.

Malheureusement, à l'heure actuelle l'endroit est en voie de décrépitude, et les dalles de béton usé qui servent de rampes aux estivants pour accéder au lac déteignent quelque peu avec la féerie du lieu.

Cet espace, qui fut aménagé au cours des années 1930 et qui est propriété de l'Etat de Genève, aurait sans doute besoin aujourd'hui d'un léger toilettage qui s'inscrirait dans la volonté actuelle manifestée par l'Etat d'améliorer sur les plans qualitatifs et quantitatifs l'accès au lac pour la population du canton, après l'aménagement réussi de la plage des Eaux-Vives au cours de l'année 2019.

Vu aussi les difficultés rencontrées depuis des décennies pour construire de nouveaux lieux permettant la baignade dans le lac, il serait beaucoup plus simple et judicieux d'améliorer ceux déjà existants sans attendre qu'ils ne tombent en ruine pour le faire. Cela présenterait un double avantage à la fois en termes de coûts et de durée des travaux qui pourraient être réalisés dans des délais assez courts et pendant la période hivernale où la fréquentation est moins importante.

Il s'agit également de soutenir les acteurs du tissu associatif qui contribuent à veiller à la sauvegarde du lieu ainsi qu'à son animation, en évaluant pour cela l'éventuelle participation de l'Etat sous forme de subventions à ces fins.

Enfin, le fait de constater la détérioration des rares endroits permettant d'accéder au lac est préoccupant, qui plus est dans un canton comme Genève bordé par les eaux. C'est précisément ce qui a motivé la présente proposition de motion.

Au vu des éléments qui précèdent, nous vous remercions par avance, Mesdames et Messieurs les député-es, de lui réserver un accueil favorable.